

**SEANCE DU 27 AVRIL 2011**

L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT S'EST REUNI LE MERCREDI 27 AVRIL 2011 A LA SALLE DES FETES DE VILLARS, SOUS LA PRESIDENCE DE MAXIME BEY, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT.

DÉLIBÉRATION N° C.C. 2011-94

OBJET : REFUS DE LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

DELEGUES : 50- PRESENTS : 42 - ABSENTS : 8 - QUORUM : 26 - PROCURATION : 1

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'APT : 20

OLIVIER CUREL, JACQUELINE BAROT, SOLANGE BECERRA, LEILA BECHICHE, BRUNO BOUSCARLE, PIERRE BOYER, CHRISTOPHE CARMINATI, THIERRY CARRELET, JEAN-FRANÇOIS DORE, PIERRE ELY, ETIENNE FOURQUET, VERONIQUE GACH, MARIE-CHRISTINE KADLER, JEAN-MARIE MARTIN, HELENE MARTINEZ, DOMINIQUE MARIANIVAU, ISABELLE PITON, MARIE RAMBAUD, JEAN-PIERRE STOUVENEL, JEAN-LOUIS DE LONGEAUX.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE D'AURIBEAU : 1

EVE BARBIER ;

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CASENEUVE : 1

GUY GREGOIRE, GILLES RIPERT DONNE PROCURATION A MAXIME BEY

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CASTELLET : 2

EDMOND GINTOLI, MARIE-CHRISTINE MANGEOT.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CERESTE : 2

ALAIN MARTIN, GERARD BAUMEL

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE GARGAS : 2

MAXIME BEY, CHRISTIAN MARTIN

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE GIGNAC: 0**REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LAGARDE D'APT : 1**

MARYSE BONNET,

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE RUSTREL : 1

ROGER FENOUIL.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAIGNON : 2

JACQUES AZZURO, JEAN-PIERRE HAUCOURT

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CASTILLON : 2

RENE GUILLOT; GEORGES ABELLY

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE ST SATURNIN-LES-APT : 3

FRANCIS CORNAND, FRANCIS REDON. PHILIPPE LEBAS

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SIVERGUES : 2

GISELE MARTIN, OMER VAN GIJSEGHEN

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VIENS : 1

JEAN-PIERRE PEYRON

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VILLARS : 2

JACQUELINE MUSSO, ALAIN MASSEL



Vu la transmission en date du 21 avril 2011 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de Vaucluse,

Considérant que le Département du Vaucluse passerait de 17 à 7 intercommunalités à l'horizon du 1^{er} janvier 2014. Il est évident qu'il s'agit d'un projet particulièrement exemplaire pour le Ministère de l'Intérieur, notre département doit être en tête pour la réduction du nombre d'intercommunalités. Cependant, ce n'est pas le sens de la loi, celle-ci, comme l'a très bien dit notre Sénateur il y a quelques jours dans la presse régionale, parle de bassin de vie cohérent et critique les calculs politiques...

Vu les arguments financiers avancés par le Préfet, qui estime que notre potentiel financier par habitant n'est pas suffisant.

Considérant qu'il reconnaît la cohérence de notre territoire sur le plan spatial, il est rappelé un petit extrait de la loi « la volonté du législateur est également de répondre aux besoins spécifiques du monde rural et aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. Les collectivités seront réorganisées autour de deux pôles, un pôle département-région et un pôle communes-intercommunalité» qui figure dans le rapport p. 11,

Considérant qu'il n'est pas prévu la création de grandes agglomérations rurales et urbaines sans bassin de vie commun,

Considérant que la loi préconise des groupements de 5 000 habitants au minimum (comprenant environ 10 communes),

Considérant qu'avec 15 communes et 23 128 habitants, nous respectons d'ores et déjà cette préconisation, cependant l'adhésion de communes isolées sera sans doute nécessaire,

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Affirme que la communauté de communes du Pays d'Apt est en plein essor avec l'arrivée de 5 nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2010, de nouvelles compétences sont exercées, sa structuration et son développement sont en marche,

Dit que les données statistiques qui figurent dans le rapport datent de 2009. Entre 2009 et aujourd'hui, le regroupement a bien évolué grâce aux transferts de compétences et sa santé financière est bonne,

Décide, à l'unanimité, de refuser la proposition de découpage territorial proposé par le Préfet à la commission départementale de coopération intercommunale,

Demande, à l'unanimité, au Président de préparer une analyse financière avec perspectives tenant compte des projets et transferts de compétence à venir sur les 3 ans qui sera présentée au représentant de l'Etat.

Demande, à l'unanimité, au Président de préparer une proposition conforme à la volonté des élus communautaires dans le respect de la loi sur la réforme des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la Communauté de Communes
MAXIME BEY

